

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA TOUR-EN-MAURIENNE
SÉANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2020**

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le mardi 6 octobre 2020 dans la salle des Échos d'Hermillon, sous la présidence de M. DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, REYNAUD Claude, AVANZI Louis, NORAZ Alain, POLTRON Martine, DEFUNTI Elisabeth, MORRUGARES-BAROU Sabine, DUPRAZ-CHAUDET Laure, VALLIN Rémi, DURIEUX Natacha, OLIVE Philippe, VALENZANO Justine, DOMINJON Alain.

Membre absent : BENEDETTO Sophie (a donné procuration à BOCHET Danielle).

Date de la convocation : 21 septembre 2020

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur le Maire propose Madame Elisabeth DEFUNTI pour effectuer la mission de secrétaire de séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Elisabeth DEFUNTI comme secrétaire de séance.

Vote : 19 Pour

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les comptes-rendus des conseils municipaux du 25 mai, 16 juin et 10 juillet 2020 sont soumis à approbation.

Vote : 19 Pour

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-033 du 25 mai 2020 présentant les délégations du conseil municipal consenties au maire pour le mandat 2020-2026. Cette délibération ayant fait l'objet de remarques de la part du contrôle de légalité, notamment sur des omissions, le maire présente la délibération mise à jour et la propose au vote.

Vote : 19 Pour

FINANCES

• **Remboursement de frais de déplacement pour l'intervenante scolaire en italien**

Danielle BOCHET rappelle qu'une personne intervient dans les écoles d'Hermillon et de Pontamafrey-Montpascal afin d'enseigner l'italien. Elle présente un courrier de l'inspection académique demandant à la commune de rembourser la somme ses frais de déplacement à hauteur de 25€ par mois d'intervention. Soit 100 € pour les 4 mois d'intervention sur l'année scolaire 2019-2020

Vote : 19 Pour

- **Attribution de subventions aux associations sportives et culturelles**

Danielle BOCHET propose de reconduire le principe de versement de subvention aux associations sportives et culturelles qui avait été acté par la délibération n°2019-073 en date du 19 avril 2019. Elle en rappelle les conditions : octroi de la somme de 40 € par jeune scolarisé de la commune sur présentation de la liste nominative par l'association.

Vote : 19 Pour

- **Tarifs de location – Gîtes de Montpascal**

Danielle BOCHET présente à l'assemblée la grille tarifaire de location des gîtes de Montpascal pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2021. Monsieur le maire propose de les approuver.

Vote : 19 Pour

- **Prise en charge des frais d'obsèques d'un administré**

Danielle BOCHET rappelle le décès accidentel d'un habitant de La Tour-en-Maurienne sur la voie publique de la commune de le 13 juin 2020. La famille se trouvant en difficulté financière, la commune de Saint-Jean-de-Maurienne a décidé de payer la facture établie par les Les Pompes Funèbres Maurienne à hauteur de 50%, soit la somme de 1 900 €.

Monsieur le maire propose que la commune prenne à sa charge les 1 900 € restants.

Vote : 19 Pour

- **Transfert des résultats de la régie électrique vers le SIVU Arc Energies Maurienne**

Danielle BOCHET rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, la régie électrique de Pontamafrey-Montpascal fait partie du SIVU Arc Energie Maurienne, tout comme les régies de La Chapelle, Saint-Avre, Saint Martin sur La Chambre et Sainte Marie de Cuines.

Elle rappelle également les délibérations financières prises par la commune à ce sujet : l'affectation des résultats de la régie sur le budget communal et l'affectation des biens.

Dans le cadre de ce transfert, il a été convenu de verser les excédents au 31 décembre 2019 de l'ancienne régie de Pontamafrey-Montpascal au SIVU Arc Energie Maurienne ; soit la somme de 221 728,44 € (122 285,42 € en fonctionnement et 99 443,02 € en investissement).

Vote : 19 Pour

- **Décision modificative n°2 du budget de l'eau**

Danielle BOCHET présente les écritures nécessaires afin d'intégrer des frais d'études de l'ancien budget de Pontamafrey-Montpascal ainsi que les écritures d'amortissements qui en découlent. Les masses budgétaires augmentent de 52 427,00 € dont 14 886,05 € qui proviendront du budget principal.

Vote : 19 Pour

- **Décision modificative n°2 du budget principal**

Danielle BOCHET informe le conseil municipal de plusieurs mouvements à effectuer sur le budget de la commune : le versement de 14 886,05 € au budget de l'eau afin de maintenir son équilibre et le versement des résultats de la régie électrique au SIVU Arc Energies Maurienne (221 728,44 €) notamment. La masse budgétaire augmente de 30 200 €.

Vote : 19 Pour

FONCIER

- **Convention de servitude**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la continuité des travaux de construction de la liaison souterraine Longefan – Villargondran dont le tracé emprunte les parcelles communales B3150 et B3136 situées devant l'ancien hôpital de l'Echaillon. Il présente une convention de servitude de l'entreprise GEOCET pour le

compte de RTE qui prévoit une indemnité compensatrice forfaitaire de 2 269 € liée à cette installation souterraine ; et propose de l'approuver.

Vote : 18 Pour - 1 abstention (Laure DUPRAZ-CHAUDET)

• **Convention Orange**

Monsieur Philippe FALQUET rappelle les problèmes de réception Orange sur la commune déléguée de Pontamafrey-Montpascal. Afin d'y remédier et après de nombreux échanges avec Orange, il a été convenu qu'un relais va être installé sur le parking de la via ferrata. Les travaux auront lieu les 1^{er} 2^{ème} trimestres 2021. Orange versera la somme 2000 € par an selon un bail de 12 ans reconductible par période de 6 ans.

Le maire propose d'approuver cette convention.

Vote : 19 Pour

TRAVAUX

• **Protocole d'accord pour la construction d'une centrale hydroélectrique**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent de la Ravoire sur la commune déléguée de Pontamafrey-Montpascal par la société SERHY Ingénierie.

Cet appel à projet avait été lancé par l'ONF avant la fusion de communes et après de nombreuses discussions, la majorité des terrains traversés étant propriété de la commune, un accord sur la répartition des recettes a été actée à hauteur de 25 % pour l'ONF et 75 % pour la commune.

Le protocole présenté ne lie pas définitivement les parties puisque chacune d'elle aura la possibilité de ne pas poursuivre le projet à l'issue de la présentation de l'étude de faisabilité.

Monsieur Louis AVANZI s'inquiète du bruit de cette centrale hydroélectrique. Yves DURBET l'invite se rendre aux abords de constructions similaires afin de se rendre compte que lorsque les matériaux adaptés sont utilisés, l'insonorité est quasi nulle à quelques mètres seulement de l'équipement.

Il propose de valider ce protocole d'accord avec SERHY.

Vote : 19 Pour

• **Travaux d'aménagement de voirie et réhabilitation de réseaux sur le chef-lieu de Pontamafrey – Convention de répartition de la maîtrise d'œuvre**

Yves DURBET rappelle qu'en prévision de la réalisation de la 6^{ème} et dernière tranche de travaux (estimés à 500 000 €), la SARL PROFILS Etudes est désignée pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre. la commune et le syndicat Arc Energies Maurienne se sont concertés afin de coordonner les travaux relevant de leurs compétences respectives. A ce titre, il propose de valider la convention présentée définissant les modalités et la part respective de chacun (commune :81,55 % et syndicat 18,45%).

Vote : 19 Pour

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 juin 2019 relatif à la répartition et au reversement de la dotation touristique aux communes concernées au titre de l'année 2019. Le conseil communautaire du 10 juillet 2020 a acté les montants identiques pour 2020 et le maire les soumet à approbation du conseil municipal :

Commune	Montant reversé par la 3CMA
VILLAREMBERT- LE CORBIER	520 550 €
FONTCOUVERTE – LA TOUSSUIRE	229 560 €
SAINT SORLIN D'ARVES	73 119 €
SAINT JEAN D'ARVES	71 850 €

Vote : 19 Pour

RAPPORT SAAEMM 2019

Monsieur Philippe FALQUET intervient en tant que Président du Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne. Il rappelle la création du syndicat en 1988 et relate son évolution depuis. Il présente le rapport d'activité 2019 et monsieur le maire précise que le conseil est invité à prendre acte de cette présentation.

Vote : 19 Pour

RAPPORTS SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Yves DURBET présente les rapports de l'eau et de l'assainissement concernant l'année 2019 des réseaux de Le Châtel, Hermillon et Pontamafre-Montpascal et précise qu'ils seront disponibles sur le site internet de la commune ainsi que www.services.eaufrance.fr. L'assemblée est invitée à prendre acte de ces rapports.

Vote : 19 Pour

BIBLIOTHÈQUES

Madame Danielle BOCHET informe le conseil municipal que sur demande de Savoie Biblio, les deux bibliothèques de La Tour-en-Maurienne devront procéder à une opération de désherbage. Cela consiste à retirer du fond des documents, endommagés et / ou vétustes. Ces documents pourront être cédés gratuitement ou détruits. Monsieur le Maire propose de lancer cette opération.

Vote : 19 Pour

PERSONNEL

• Convention avec le Centre de Gestion pour les dossiers de retraite CNRACL 2020/2022

Jean-Michel STASIA rappelle que la commune peut bénéficier d'un appui du centre de gestion de la Savoie pour l'élaboration des dossiers de retraite des agents. Il donne lecture des tarifs correspondants qui seront appliqués uniquement lorsque le service est sollicité. Monsieur le maire propose d'approuver cette convention.

Vote : 19 Pour

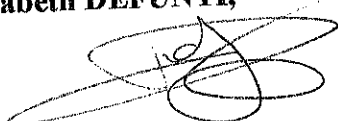
• Prime de fin d'année

Yves DURBET rappelle le principe de versement d'une prime de fin d'année pour les agents issus des communes historiques de Le Châtel et d'Hermillon. Il précise que les agents de la commune historique de Pontamafre-Montpascal ne peuvent en bénéficier puisque que celle-ci n'avait pas été mise en place auparavant. Le maire propose de reconduire cette prime aux agents pouvant en bénéficier dont l'enveloppe globale pour cette année 2020 s'élève à 18 368,58 €.

Vote : 19 Pour

Séance levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance,
Elisabeth DEFUNTI,



Le Maire,
Yves DURBET,

